

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 29/04/2010

L'an deux mille dix le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude GUÉDÉ

Date de la convocation	22 avril 2010	
Nombre de conseillers en exercice	22	
Secrétaire de séance : Françoise BAILLY		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Claude GUEDE		
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGEREAU		
Catherine HUET		
Jean-Marc SAUVÉ		
Pierre HERRAIZ		
Bruno FLEURY		
Dominique JOSSE		
Annabelle GUÉRIN		
Christophe BRUNET		
Françoise RENO		
Claude DELÉTANG		
Monique DÉRUE- TORCHET		
Yves GUIBERT		
Nicole PATTIER		
Alexandra MENANT		
Françoise BAILLY		
Sarah MASQUET-BIGOT		
	Bruno FLEURY	Sarah MASQUET BIGOT
Gérard LEFORT		
Patrick MARTEAU		
Eric BOILEAU		
Marie-Claude SURSIN		

Monsieur le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal soient en possession du procès verbal de la séance du 11 mars 2010. Le Conseil Municipal approuve le document présenté.

Françoise BAILLY est nommé(e) Secrétaire de Séance.

Avant de commencer l'étude des projets de délibérations, Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

Plusieurs élus se plaignent des résultats du balayage automatique. La rue du Moulin à Vent, l'impasse Denis Papin ne semblent pas être balayées. Monsieur le Maire signale qu'un courrier a été fait au prestataire et précise qu'il appellera le responsable dès le lendemain.

Madame Alexandra MENANT s'étonne que des agents travaillant au service Enfance Jeunesse n'aient pas suivi la formation aux premiers secours. Monsieur Guédé précise que cette formation, financée par la collectivité, est proposée régulièrement, y compris le recyclage, mais qu'il ne peut pas contraindre les agents à la suivre.

Madame Monique DERUE-TORCHET souhaite que soit organisée une réunion d'information sur les activités du Conseil de Développement Social. Monsieur le Maire propose de la fixer à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur Gérard LEFORT souhaite effectuer un tri des magazines stockés à la bibliothèque. Monsieur le Maire l'autorise à le faire.

Plus de questions étant soulevées, Monsieur le Maire effectue avec l'aide de quelques conseillers le tirage au sort du jury criminel.

A l'issue, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- 34 : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire,
- 35 : Modifications de la composition des commissions municipales,
- 36 : Inscription de la commune auprès du Conseil Général de Loir-et-Cher pour le séjour de classe de neige 2010/2011,
- 37 : Don d'un véhicule à l'association « La Petite Ruche des Restos du Cœur »,
- 38 : Cession du véhicule 4648 RK 41,
- 39 : Budget primitif 2010 : décision modificative n° 1,
- 40 : Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux : rue des Martinières,
- 41 : Demande de dégrèvement d'eau sur facturation du 2^{ème} semestre 2009,
- 42 : Animation des aînés, voyage annuel : choix d'un voyageur, conditions d'annulation et tarif pour conjoint âgé de moins de 70 ans,
- 43 : Modification du tableau des effectifs,

- Affaires diverses :
 - Jury criminel
 - Présentation du dispositif de taxe locale sur la publicité extérieure

➤ **34 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)**

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 27 mars 2008.

- 8 – Contrat d'assurance COLLECTIVITE LOCALE n° 4465922104,
- 9 – Contrat d'assurance MISSION FLEET n° 124397355,
- 10 – Contrat entretien, bac à graisse au restaurant scolaire,
- 11 – Choix du maître d'œuvre pour des travaux d'extension de la mairie,
- 12 – Choix du maître d'œuvre pour des travaux de voirie rue des Martinières.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

➤ **35 – Modification de la composition des commissions municipales**

Certains membres du Conseil Municipal ont souhaité modifier leur participation aux commissions communales.

Dans cet objectif, un recensement a été effectué.

Après avoir voté et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal modifie la composition des commissions communales qui se présente ainsi :

Commission des finances, budget : Bruno FLEURY, Jean-Noël CHAPPUIS, Monique DÉRUE-TORCHET, Françoise BAILLY, Sarah MASQUET-BIGOT, Eric BOILEAU, Françoise RENO, Patrick MARTEAU.

Commission animation, vie associative, affaires sociales : Jean-Noël CHAPPUIS, Catherine HUET, Christophe BRUNET, Françoise RENO, Monique DÉRUE-TORCHET, Nicole PATTIER, Gérard LEFORT, Patrick MARTEAU, Marie-Claude SURSIN,

Commission urbanisme, Environnement et Développement Durable : Pascale OGÉREAU, Bruno FLEURY, Claude DELÉTANG, Monique DÉRUE-TORCHET, Yves GUIBERT, Patrick MARTEAU, Eric BOILEAU, Marie-Claude SURSIN, Sarah MASQUET-BIGOT.

Commission Enfance Jeunesse et Relations avec la Caisse d'Allocations Familiales : Catherine HUET, Annabelle GUÉRIN, Nicole PATTIER, Alexandra MENANT, Françoise BAILLY, Marie-Claude SURSIN, Dominique JOSSE.

Commission Réglementation, Conformité, Protection des biens et des personnes : Jean-Marc SAUVÉ, Pascale OGÉREAU, Pierre HERRAIZ, Françoise RENO, Monique DÉRUE-TORCHET, Nicole PATTIER.

Commission Information, Communication : Pierre HERRAIZ, Catherine HUET, Dominique JOSSE, Annabelle GUÉRIN, Christophe BRUNET, Françoise BAILLY.

Commission des travaux : Yves GUIBERT, Pascale OGEREAU, Jean-Marc SAUVÉ, Claude DELÉTANG, Gérard LEFORT, Alexandra MENANT, Nicole PATTIER.

De la Commission d'appel d'offres :

Président : Jean-Claude GUÉDÉ,
Vice-président : Yves GUIBERT

Membres titulaires :
Claude DELÉTANG
Pierre HERRAIZ
Jean-Marc SAUVÉ

Membres suppléants :
Eric BOILEAU
Gérard LEFORT
Françoise RENO

➤ ***36 – Inscription de la commune auprès du Conseil Général de Loir-et-Cher pour le séjour de classe de neige 2010/2011***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier du 17 février 2010, Monsieur le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher l'a informé que des séjours de classes de neige seront organisés durant l'hiver 2010/2011 sur deux centres, à savoir :

- Les « Carlins » à Vars-les-Claux (Hautes-Alpes),
- Le « Centre International des Arts et Loisirs » à Guillestre (Hautes-Alpes)

Il précise que la répartition des séjours entre les deux centres se fait selon les effectifs et éventuellement les vœux formulés et que les tarifs pratiqués sont identiques dans ces deux centres.

Pour le séjour 2009/2010, le prix journée par enfant était arrêté à 48.90 € et l'assemblée municipale devra dans le courant du 2^{ème} semestre se prononcer sur le montant des participations familiales, dès que le tarif 2010/2011 sera connu.

Les séjours précédents à VARS-LES-CLAUX s'étant déroulés dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire propose que la commune sollicite l'inscription de deux classes de cours moyen pour environ 55 enfants, sur ce centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ***sollicite auprès du Conseil Général l'inscription de 2 classes de cours moyen, soit environ 55 enfants, pour un séjour de classes de neige saison 2010/2011,***
- ***émet le vœu que ce séjour soit retenu de préférence dans le centre de VARS-LES-CLAUX pour quinze ou seize jours suivant le calendrier arrêté par le Conseil Général.***

➤ ***37 – Don d'un véhicule à l'association « la Petite Ruche des Restos du Cœur »***

Monsieur le Maire évoque le vol du véhicule dont a été victime l'association « La Petite Ruche des Restos du Cœur » de Blois et rappelle aux membres du conseil municipal l'inscription budgétaire sur l'exercice 2010 d'un crédit pour l'acquisition d'un nouveau camion en remplacement de celui immatriculé 5478 PL 41.

Il précise qu'il s'agit d'un camion de marque MERCEDES acheté le 01 avril 1994 pour la somme de 16 455.35 € (date de 1^{ère} mise en circulation : 15/09/1986) affichant au compteur un peu plus de 255 000 km et dont le contrôle technique du 26 février 2010 est conforme.

Soucieux d'apporter un soutien à l'association « Les Restos du Cœur », Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de leur offrir ce véhicule.

La responsable de la structure a confirmé l'intérêt pour l'association de disposer de ce matériel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte de faire don à l'association « La Petite Ruche des Restos du Cœur » de Blois du camion MERCEDES immatriculé 5478 PL 41.

➤ **38 – Cession du véhicule 4648 RK 41**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition à l'entreprise Warsemann d'un véhicule pour la police municipale en date du 28 février 2003 d'un montant de 6 400 €.

Il précise que ce véhicule a été accidenté le 11 février 2010 et que l'assurance propose que la Commune lui cède du fait d'un montant de réparations supérieures à la valeur vénale du bien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte la vente du véhicule Renault immatriculé 4648 RK 41 à l'Assureur Groupama Paris Val de Loire pour un montant de 2174.00 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à cette cession.

➤ **39 – Budget Primitif 2010 : décision modificative n° 1**

Compte tenu des éléments intervenus depuis le vote du BP 2010, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création de crédits suivants :

Dépenses investissement			
00577	2182	Véhicule électrique	1500 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			1500 €
Recettes investissement			
	1641	Emprunt	1500 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

➤ **40 - Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux : rue des Martinières**

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'enfouissement des réseaux Rue des Martinières sur la commune de SAINT GERVAIS LA FORET, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre en date du 26 mars 2010 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser des travaux pour l'amélioration esthétique des ouvrages du projet d'effacement des réseaux :

- de distribution d'énergie électrique,
- d'éclairage public
- de télécommunications.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS	
	H.T.	TVA 19.6%	TTC €	SIDELC €	COMMUNE €
Electricité					
Etudes	6 659.00	1 305.16	7 964.16	2 663.60	3 995.40
Réseau basse tension	150 520.00	29 501.92	180 021.92	60 208.00	90 312.00
Divers et imprévus	15 717.90	3 080.71	18 798.61	6 287.16	9 430.74
Dépassement aide Sidelc				- 5 158.76	5 158.76
Total	172 896.90	33 887.79	206 784.69	64000.00 HT	108 896.00 HT
Eclairage public					
Etudes	2 687.00	526.65	3 213.65		3 213.65
Génie civil et Luminaires (1)	52 926.00	10 373.50	63 299.50		63 299.50
Divers et imprévus	5 561.30	1 090.01	6 651.31		6 651.31
Total	61 174.30	11 990.16	73 164.46		73164.46 TTC
Téléphone					
Etudes	3 117.00	610.93	3 727.93		3 727.93
Génie civil	70 792.00	13 875.23	84 667.23		84 667.23
Divers et imprévus	7 390.90	1 448.62	8 839.52		8 839.52
Total	81 299.90	15 934.78	97 234.68		97 234.68 TTC
TOTAL	315 371.10	61 812.73	377 183.83	64 000.00	279 296.04

- Le choix des luminaires n'est pas défini – l'estimation a été faite avec les mêmes luminaires que ceux implantés dans la rue de Charbonnier.

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

- (1) participation pour l'effacement des réseaux d'éclairage public dans les opérations conjointes d'effacement des réseaux d'électricité plafonné à 4000 €. La participation du SIDELC sera versée au solde de l'opération et ce, dans la limite du montant du programme annuel des participations financières « éclairage public ». Pour information, la participation du SIDELC serait de 4000 €.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

- *décide de transférer temporairement au SIDELC, sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération,*
- *donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement,*
- *accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, le dossier de votre commune sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération,*
- *prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC,*
- *a voté les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.*

➤ **41 – Demande de dégrèvement d'eau sur facturation du 2^{ème} semestre 2009**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'abonné n° 909 du service de l'eau, qui sollicite un dégrèvement de sa facture d'eau et d'assainissement n° 12817 du 2^{ème} semestre 2009 d'un montant de 666.33 T.T.C.

Lors du dernier relevé semestriel, il a été constaté une fuite qui a provoqué une forte augmentation de la consommation.

L'intéressé signale qu'il a procédé aux réparations.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement sur cette facture.

Considérant les délibérations des 23 novembre 2000 et 25 janvier 2001, le calcul du dégrèvement s'effectue de la façon suivante :

	2 ^{ème} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2008	2 ^{ème} semestre 2008	1 ^{ER} semestre 2009	MOYENNE
Consommations précédentes	14	37	55	2	108/4=27

- Moyenne	27
- Reste à la charge 20% de la consommation relevée (259x20%)	<u>51.8</u>
Consommation à facturer	78.8 arrondi à 78 m3

Montant du dégrèvement : 259 m3 - 78 m3 = **180 m3**

Rubriques	Nb m3	P.U	MT H.T	TVA	MT TVA	MT TTC
Eau	180	0.92 €	165.60 €	5,50%	9.11 €	174.70 €
Pollution	180	0.22 €	39.60 €	5,50%	2.18 €	41.78 €
	TOTAL EAU		205.20 €		11.29 €	216.48 €

Assainis.	180	1.20 €	216.00 €			216.00 €
Modernisatio n des réseaux	180	0.17 €	30.60 €			30.60 €
	TOTAL ASSAINISSEMENT – Transmis à la CAB					246.60 €

Montant dégrèvement en eau	216.48 €
-----------------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 1 abstention, 20 pour) de ses membres, le Conseil Municipal accorde un dégrèvement d'eau correspondant à 180 m3 sur la facture du 2^{ème} semestre 2009 de l'abonné n° 909.

➤ **42 – Animation des aînés, voyage annuel : choix d'un voyageur, conditions d'annulation et tarif pour conjoint âgé de moins de 70 ans**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le voyage annuel dans le cadre de l'animation des aînés aura lieu le 02 juin 2010 et que la commission animation a retenu la destination de La Brenne, pays des 1000 étangs.

Monsieur le Maire présente les propositions des deux voyageurs consultés et invite les membres du Conseil Municipal :

- à décider du montant de la participation demandée aux conjoints âgés de moins de 70 ans (2007/ 2008 : 50 € - 2009 : 63 €),

- à maintenir la facturation de frais d'un montant de 20 € à l'encontre de personnes annulant leur inscription ou absentes le jour du voyage. Ces frais d'annulation ne seront pas facturés en cas de d'absence justifiée, dont la recevabilité du motif est à l'appréciation de la collectivité : maladie, événements familiaux...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

- choisit le voyageur CARS ST LAURENT selon les conditions suivantes :
 - o de 58.50 € unitaire sur la base de 70 à 79 participants payants,
 - o de 55 € unitaire sur la base de 80 à 89 participants payants,
 - o de 52.50 € unitaire sur la base de 90 participants minimum,
 - o une gratuité pour 30 personnes payantes par autocar et une troisième à partir de 90 payants,
- autorise le versement d'acomptes,
- charge Monsieur le Maire de signer le contrat correspondant,
- fixe la participation des conjoints âgés de moins de 70 ans à 52.50 €,
- et précise que des frais d'annulation de voyage d'un montant de 20 € seront facturés à l'encontre des personnes annulant leur inscription ou absentes le jour du voyage. Ces frais ne seront pas facturés en cas de d'absence justifiée, dont la recevabilité du motif est à l'appréciation de la collectivité : maladie, événements familiaux...

➤ 43 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de manière suivante :

Ouverture de poste :

- Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet (19.95/35h)
- Educateur de jeunes enfants à temps non complet (22.75/35h)

Fermeture de poste :

- Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet (17,50/35h)
- Educateur de jeunes enfants à temps non complet (20.50/35h)
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (21.76/35h)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Affaires diverses :

- *Taxe locale sur la publicité extérieure : Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance de la note transmise et les informe que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance,*
- *IVL – Le Point du Jour : Monsieur le Maire précise que le chantier va reprendre. Une 1^{ère} tranche de 7 logements destinés aux personnes âgées sera livrable en fin d'année 2010. Les autres logements seront livrés en septembre 2011 ;*
- *ZAC de l'Aubépin : les négociations sur le traité de concession sont bien avancées. Prochain comité de pilotage : le 11/05 ;*
- *Court de tennis couvert : pour des raisons de réglementation d'urbanisme (zonage, accès par voie privé et parcelle intégrée dans le périmètre de la ZAC), le projet ne peut pas débiter dans l'immédiat. Pour le réaliser, il est recommandé de l'intégrer dans le programme d'équipement public annexé au dossier de réalisation de la ZAC (à confirmer par la DDT et la SELC, toutes deux consultées. Cette étape est prévue pour mars 2011 ;*
- *Démolition du château d'eau de l'Aubépin : diagnostic amiante à faire préalablement. En-cours de consultation pour la destruction (de 10 000 € à 12 500 €) ;*
- *Opération rue des Martinières : travaux susceptibles de commencer en fin d'année ;*
- *Commentaires sur la lettre de Monsieur DEGRUELLE portant sur le programme des habitations de la ZAC de l'Aubépin ;*
- *Rappel des prochaines manifestations culturelles fait par Monsieur Jean-Noël CHAPPUIS ;*
- *Devenir des crédits inscrits au BP pour la réalisation du court de tennis couvert : la question se posera lorsque nous aurons les réponses définitives sur la possibilité de réalisation du complexe tennis sur la parcelle du château d'eau. A confirmer par la DDT et la SELC.*
- *prochaine séance : jeudi 03/06/2010*

La séance est levée à 20h30.